



*A Epinal, le 23 septembre 2010*

Madame l'Inspectrice d'Académie,

En 2006, le SE-UNSA a signé avec Gilles de Robien, alors ministre de l'Education nationale, un protocole, instituant notamment la décharge des directeurs d'école de 4 classes ainsi que l'aide administrative des directeurs d'école.

Depuis quatre ans, cette aide a, sans conteste, facilité le fonctionnement des écoles. Elle s'est révélée d'autant plus nécessaire que les tâches et missions des directeurs se sont encore multipliées et complexifiées depuis.

Les récentes orientations budgétaires contraignent le ministère, à enveloppe constante, à augmenter sa contribution dans la rémunération des emplois aidés. Cette politique a pour effet de supprimer de façon importante ceux consacrés à l'aide administrative des directeurs d'écoles.

Pour le SE-UNSA, cette régression n'est pas acceptable. D'une part, il y a rupture unilatérale d'un engagement ministériel issu d'un accord. D'autre part, ce choix renvoie brutalement vers le chômage ces personnels dans un contexte économique et social difficile.

En tout état de cause, la suppression de cette aide administrative soumet nos collègues à une insupportable pression. Ils manquent de temps et ne parviennent plus à assumer leur mission de façon satisfaisante.

Signataires du protocole, nous n'acceptons pas cette situation et engageons nos collègues à ne faire que ce qu'ils peuvent faire en attendant le rétablissement de l'aide administrative et à le faire savoir aux multiples partenaires de l'école.

Nous vous demandons de bien vouloir porter toute votre attention sur ce dossier conflictuel et vous remercions de bien vouloir nous accorder une audience. Une issue favorable doit être trouvée.

Veuillez agréer, Madame l'Inspectrice d'Académie, l'expression de ma considération respectueuse.

Stéphane DAVAL

Secrétaire départemental SE-UNSA 88